

# ONCO-RÉHABILITATION

## Soutien à expérimentations 2019

**ONCO AURA**

Réseau Régional de Cancérologie Auvergne-Rhône-Alpes

BIOPARC/ADENINE – 60 avenue Rockefeller – 69 373 LYON Cedex 08

☎ Tél. : 04 27 82 85 10 ☎ Fax : 04 27 82 85 28 ■ [reseau@onco-aura.fr](mailto:reseau@onco-aura.fr) ● [onco-aura.fr](http://onco-aura.fr)

## Contexte

Le RRC ONCO AURA mène depuis plusieurs années, une action de sensibilisation sur l'accès des patients cancéreux aux Soins de Suite et de Réadaptation (SSR). Cet accès reste difficile pour plusieurs raisons, largement documentées par des études réalisées par l'ARS ARA et la coordination régionale des SSR.

- ➔ Inadéquation entre offre et demande
- ➔ Manque de spécialisation de l'offre (ex : en hémato-cancérologie)
- ➔ Difficultés de financement des traitements du cancer des patients admis en SSR
- ➔ Complexité des situations et « lourdeur » des prises en charges des patients atteints de cancer
- ➔ Manque d'anticipation du besoin dans le parcours du patient
- ➔ Faiblesse de l'articulation entre service de cancérologie MCO et SSR, ce qui ne facilite pas l'élaboration de projets d'onco-réhabilitation concertés/partagés entre les équipes.

Le RRC ONCO AURA n'a pas de compétence particulière dans les 3 premiers domaines qui ne relèvent pas de ses missions. Des travaux et des réflexions ont été menés par les équipes de l'ARS et de la coordination ARA des SSR.

En revanche, le RRC a beaucoup œuvré dans le domaine du rapprochement entre cultures des 2 champs et spécialités : séminaires de réflexion, thématiques de sessions dédiées (*ex Jeudi des SSR*), formation des acteurs, référentiels en réhabilitation et cancers ...

Le RRC ONCO AURA poursuit cet engagement auprès des équipes en lançant (comme cela est ressorti de l'analyse des besoins) un soutien à expérimentations innovantes dans la coordination du parcours de soins et la promotion d'une "culture partagée" entre équipes MCO et équipes SSR/aval autour de réels projets d'onco-réhabilitation pour les patients.

## Objectifs visés par l'expérimentation

Améliorer l'élaboration de projet(s) d'onco-réhabilitation et de parcours de soins pour les malades, dans 4 domaines :

- ➔ Onco-hématologie
- ➔ Onco-neurologie (Tumeurs intra crâniennes)
- ➔ Soins palliatifs
- ➔ Oncogériatrie

## Typologie et/ou modalités d'expérimentation

- ➔ Temps médical partagé
- ➔ Consultation spécialisée précoce et systématisée / Organisation de parcours de soins personnalisés
- ➔ Réunions interprofessionnelles
- ➔ Promotion de méthode et outils associant le point de vue et les souhaits du malade dans le projet d'onco-réhabilitation.
- ➔ Autres

## Éligibilité du projet soumis

- Respect de l'objectif général et des domaines priorités
- Projet porté par un territoire et des équipes mobilisées au sein d'établissement(s) soutien(s) à l'expérimentation.
- Dans les projets proposés, seront privilégiés ceux plaçant le patient au centre de la démarche

## Moyens donnés aux projets sélectionnés

### **Le RRC propose :**

- Un soutien méthodologique à l'élaboration ou au renforcement de l'écriture du projet
- Un soutien à l'évaluation et au suivi du projet
- Un soutien financier sur 2 ans : ce sont des moyens « starters » ou complémentaires, ce qui signifie que le coordonnateur du projet doit apporter la preuve que le projet s'intègre dans un projet global d'établissement ou de territoire ; et que l'établissement ou le territoire est en capacité de poursuivre ou de négocier la poursuite de l'action au-delà des 2 ans de financement (lettre de soutien de la direction de l'établissement ou de l'inter 3C). Il est requis d'apporter les informations utiles sur les financements complémentaires et d'en fournir le cas échéant les justificatifs (notamment montant et origine).

## Exigences en matière de suivi de projet

- Les moyens octroyés pour la 2<sup>ème</sup> année sont conditionnés par l'atteinte des objectifs fixés pour la 1<sup>ère</sup> année. L'attente ou le refus de financements complémentaires par d'autres organismes ne peuvent pas être des arguments à l'absence d'atteinte des objectifs
- Chaque projet doit être doté d'un comité de pilotage et un coordonnateur de projet en responsabilité dans l'un des établissements du projet (une co-coordination MCO et SSR sera appréciée).
- L'engagement écrit de la structure porteuse du projet est exigé.

## Calendrier

- Recueil des candidatures : au plus tard le 31/08/2019
- Examen des projets / Pré sélection : courant septembre 2019
- Réunion du Copil / décision : au plus tard le 30/09/2019
- Lancement des projets sélectionnés : Octobre 2019